



---

## 52<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### Dialogue interactif sur le rapport du HC sur le Bélarus (Rés. 49/26)

Genève, le 22 mars 2023

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire et les trois expertes pour leur important travail d'enquête et soutient la prolongation du mandat.

La situation des droits de l'homme au Bélarus reste critique – les arrestations arbitraires continuent, plus de 1'450 personnes sont emprisonnées, uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. La Suisse déplore ces restrictions de l'espace civil et se rallie à l'appel au Bélarus de libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement et condamnées pour des motifs fondés sur des considérations politiques.

Le rapport fait état des nombreuses et systématiques violations du droit à une procédure régulière et à un procès équitable. Les exemples les plus récents sont la condamnation du prix Nobel Ales Bialiatski ou, la semaine dernière encore, de plusieurs représentants des médias indépendants.

Tout autant préoccupante est la nouvelle loi élargissant le champ d'application de la peine de mort aux fonctionnaires civils et aux militaires coupables de haute trahison

---

**Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva**

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)

ce qui illustre l'ampleur de la répression qui est en cours. Nous appelons les autorités biélorussiennes à revenir sur cette décision.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Tant l'opposition démocratique que la société civile sont soumises à une pression extrême au Bélarus et leurs expériences se recoupent souvent. Comment vous assurez-vous que vos enquêtes tiennent compte à la fois de l'opposition démocratique et de la société civile de manière séparée et indépendante ?

Merci.